République Française
Département MORBIHAN
Commune de LA GREE SAINT LAURENT

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 056-215600685-20260710-00342026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 7 juillet 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Vote
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 1

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 juillet à dix-neuf heures et trente minutes, dans le Conseil Municipal de la Commune de La Grée SAINT LAURENT s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Mme Martine GOUÉDO, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le trente juin deux mille vingt-six la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le trente juin deux mille vingt-six.

Présents : Mme Martine GOUÉDO, Mme Annabelle COLLOT, M. Alain ABADIE, Mme Solange GLEHELLO, M. Luc LE BLANC, M. Frédéric MARAY, Mme Marine LE MOELLE, M. Quentin PETON, Mme Nadia CLOLUS, M. Yves-Noël DELISLE, Mme Sylvie CAMPOS arrive à 19h45.

Absents excusés : M. Frédéric MARAY ayant donné un pouvoir à Mme Martine GOUÉDO,

A été nommée secrétaire de séance : Annabelle COLLOT

N°0034-2026 – Demande de subvention du RPI concernant le voyage scolaire 2027.

Mme le Maire présente aux membres du Conseil municipal une demande de subvention du RPI Helléan, La Croix Helléan et La Grée Saint Laurent concernant le voyage scolaire 2027.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que précédemment les trois communes versaient une subvention de 40€ par élèves.

M. Yves-Noël DELISLE interroge Mme le Maire sur le fondement de cette équité entre les communes et propose de verser une subvention plus importante.
M. Alain Abadie propose de verser une subvention de 100.00€ par enfant sachant que seul 3 trois failles sont concernées.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Approuvent par 10 voix pour et une abstention le versement au minima de 100.00€ par enfant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :

En mairie, le 10 juillet 2026
Madame le Maire
Martine GOUÉDO

MAIRIE DE LA GREE SAINT LAURENT R.F. 56 (Morbihan)